

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 15 Novembre 2021

Présent : M. GILLES (Président), Mme GUEGAN, Mme MACARIO.

Excusé : M. BARRERA

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2

Le match **N°23816692** : **AVIGNON OUEST / CAUMONT** non joué le 24/10/2021 devra se jouer en semaine avant le 31/12/2021 après entente. A défaut il sera fixé le 02/01/2022.

D4

Note les forfaits simples de **MOURIES 2**, **SAHUNE AS** et **PAYS D'APT 2** du 14/11/2021